

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 Avril 2023

MAIRIE de DICONNE



Sur convocation en date du 21 Mars 2023 de **Mr COULON Robert**, le Maire

- ⇒ Membres afférents au conseil municipal : 9
- ⇒ Membres en exercice : 9
- ⇒ Membres présents : 6
- ⇒ Membres représentés : 3
- ⇒ Membres excusés : 0



La séance est ouverte à 20h00 par :

- **Monsieur Robert COULON**, Maire de DICONNE

Présents :

**Robert COULON, Daniel COLAS,
Maryse DUFOUR, Sylviane BRISET, Thomas MAURY, Christiane POCOBELLO**

Représentés :

Jean-Marc JULLIEN représenté par Madame **Christiane POCOBELLO**
Marion SAVOY représentée par Monsieur **Daniel COLAS**
Roger BERGERAS, représenté par Madame **Maryse DUFOUR**



SECRETARIAT de SEANCE :

- **Madame Christiane POCOBELLO**, est désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 04 Février 2023 :

Approuvé à l'unanimité

2 - Les comptes de gestion, administratif, affectation de résultat 2022 de la commune et du transport scolaire :

Sont présentées par **Daniel COLAS**,

Ils sont acceptés à l'unanimité après délibération correspondante pour chaque compte

N° 6, 7, 8 budget principal

N° 1, 2, 3 transport scolaire



3 - Les comptes de gestion, administratif et affectations de résultats 2022 du CCAS Dissous au 1^{er} Janvier 2023 :

Sont approuvés à l'unanimité et font l'objet des délibérations n° 2, 3 et 1

4 - Le budget 2023 commenté par Daniel COLAS concernant la commune et le transport scolaire :

Est voté à l'unanimité après délibération pour chaque budget

N° 9 budget principal

N° 4 transport scolaire

5 - *Vote des taux de fiscalité directe locale 2023 :*

La délibération N° 11 est adoptée à l'unanimité des membres sans changement de taux par rapport à l'année 2022

6 - *Redevance occupation du domaine public routier 2023 :*

La délibération N° 12 est adoptée à l'unanimité

7 - *Vote des subventions allouées aux associations en 2023 :*

La délibération N° 13 est adoptée à l'unanimité

Une nouvelle association est créée dans notre commune « **Les Amis de DICONNE** »

Une subvention de 125 euros lui est allouée

8 - *Délibération N° 10 concernant la demande de subvention, auprès de l'Agence Nationale du Sport afin d'aménager un city stade (derrière l'école) ou non en fonction des aides possibles :*

Ce terrain multisports sera mis à disposition des habitants de DICONNE ainsi qu'aux écoles de DICONNE et DEVROUZE

Approuvée à l'unanimité des membres

9 - *Délibération N° 14 recouvrement contentieux :*

Admission ou non, valeur de 3 créances irrécouvrables pour la somme totale de 8.84 €

10 - *Questions diverses :*

⇒ *Le projet du gîte est annulé faute de subventions :*

A la place il est proposé de créer une salle de convivialité en fonction des subventions que l'on peut obtenir ou non

⇒ Prévission de buser le fossé entre la place et la maison de Monsieur **DETROIT** (avec son accord)

⇒ *La mare de DICONNE :*

Les membres de l'Association « **La Forêt Gourmande** » vont créer des chemins autour de la mare et noter le nom des arbres plantés le 20 Mars dernier avec l'aide des enfants des écoles de DICONNE et DEVROUZE, les membres du Club « **La Renaissance** » et du Conseil Municipal

⇒ Il a été constaté *des actes de vandalisme* sur les arbres fruitiers à proximité de la Mairie. Espérant que ces actes ne se reproduisent pas afin d'éviter une surveillance par vidéo.



La Secrétaire de Séance
Mme Christiane POCOBELLO

Le Maire
Mr Robert COULON